

Membres
En exercice : 23
Présents : 15
Absents : 8
Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

DE000052.10-2023

République Française

Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 24 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Bruno GENEVAY, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Marilyn SERRANO (pouvoir à G. PINET), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN).

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Dimitri CASTELAND, Sylvain LONGUET (démissionnaire).

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC -RENOVATION Tr3

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE

ARANDON PASSINS

Affaire n° EP rénovation luminaires tr3

23-002-297

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 50 826 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 29 410 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 1 429 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 19 987 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif, - de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 50 826 €

Financements externes : 29 410 €

Participation prévisionnelle : 21 416 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de .
au budget de la collectivité.

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de
l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 19 987 €

4

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et
tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
SANDRIN Maria

